# SÉMINAIRE DE RÉFLEXION « VULNÉRABILITÉS ET DEMANDE D'ASILE » AUVERGNE-RHÔNE-ALPES 2017

# **INSCRIPTIONS**

L'inscription est **gratuite**. Vous pouvez dès à présent vous inscrire sur le site de l'Orspere-Samdarra, rubrique « <u>Activités — Groupes de travail thématiques</u> » (dans la limite des places disponibles).

# **CONTACT**

Pour toute information complémentaire, vous pouvez nous contacter par e-mail aux adresses suivantes :

orspere-samdarra@ch-le-vinatier.fr ou par téléphone au : 04.37.91.50.93 / 04.37.91.53.90

# **QUI SOMMES NOUS?**

L'Orspere-Samdarra est un observatoire - centre ressource national sur santé mentale et vulnérabilité. L'Orspere-Samdarra édite notamment la revue Rhizome et porte le diplôme universitaire « santé, société, migration ».

## **Orspere-Samdarra**

Centre Hospitalier Le Vinatier
95 Boulevard Pinel - 69678 Bron Cedex
Tél. 04.37.91.53.90 / orspere-samdarra@ch-le-vinatier.fr
http://www.ch-le-vinatier.fr/orspere-samdarra.html





# « Vulnérabilités et demande d'asile »

Séminaire de réflexion

Auvergne-Rhône-Alpes

2017







# **ARGUMENTAIRE**

Les directives européennes Procédures transposées en droit interne soulignent la nécessité d'évaluer et de prendre en compte la vulnérabilité des demandeurs d'asile. Appliquée en France lors de la réforme de juillet 2015, la question de la vulnérabilité devient centrale dans la procédure d'asile.

Que recouvre la notion de vulnérabilité ? Comment l'évaluer ? Qui sont les personnes dites vulnérables ? La directive Procédures établit une liste, non exhaustive, de critères de vulnérabilité des demandeurs « du fait notamment de leur âge, de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, d'un handicap, d'une maladie grave, de troubles mentaux, ou de conséquences de tortures, de viols, ou d'autres formes graves de violences psychologiques, physiques ou sexuelles ». Quel est l'effet de cette détection sur la procédure de demande d'asile ? Quid des personnes qui ne sont pas considérées vulnérables ? Les procédures de détection, telles qu'elles ont été mises en place, permettent-elles de diagnostiquer des vulnérabilités peu visibles mais bien présentes ? Qu'en est-il de la prise en compte de la souffrance psychique et de l'accès aux soins en santé mentale?

Du côté des personnes migrantes concernées, il existe un enjeu à faire valoir ses souffrances. Les dispositifs cliniques qui travaillent à la restauration de la subjectivité mettent en avant le fait que les personnes rencontrées en consultation sont souvent résilientes. Le fait d'apposer le qualificatif de vulnérable à la personne ne risque-t-il pas de l'« incapaciter » ? N'y a-t-il pas un risque de stigmatisation ? Ou bien au contraire, cela offre-t-il la possibilité d'un processus de reconnaissance sociale?

Du côté des professionnels de santé, il existe un réel malaise à rédiger des certificats de vulnérabilité. Certains critiquent une instrumentalisation de la pratique clinique à des fins politiques et dénoncent le risque de discriminer certains demandeurs d'asile par rapport à d'autres. Les soignants craignent d'être débordés par des démarches administratives.

Au regard de ces interrogations sur la notion de vulnérabilité, un séminaire de réflexion interdisciplinaire et régional se tiendra en Auvergne-Rhône-Alpes. Six rencontres, gratuites et ouvertes aux personnes intéressées, se tiendront dans différentes villes de la région de mai à décembre 2017.

# PROGRAMME DES RENCONTRES

### 1e rencontre:

« Tous précaires ? Tous vulnérables ? »

Halima Zeroug-Vial, directrice de l'Orspere-Samdarra, médecin psychiatre

Nicolas Chambon, sociologue, responsable de la recherche Orspere-Samdarra, Centre Max Weber

Le mercredi 31 mai, de 14h à 16h30, Salle La Rotonde - CH Le Vinatier, 95 bd Pinel à Bron.

#### 2<sup>e</sup> rencontre:

« Quelle prise en compte de la vulnérabilité dans la procédure d'asile? » Coralie Capedeboscq, chargée de mission « vulnérabilités » de l'Office français des réfugiés et apatrides (Ofpra), Paris

Laurent Delbos, responsable plaidoyer, Forum Réfugiés Cosi, Villeurbanne

Le mercredi 14 juin, de 14h à 16h30, MECS AMIE, 21 rue Trousseau à Saint -Etienne.

# 3e rencontre:

« Faut-il faire des certificats de vulnérabilité?»

Comité pour la santé des exilés (Comede) Cada

Charles Candillier, Médecin Coordonnateur de Zone, Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

Le mercredi 12 juillet, de 10h30 à 13h au Cada du Diaconat Protestant, 7 rue Vernoux à Valence.

#### 4e rencontre:

« Quelle vulnérabilité dans les lieux de privation de liberté?»

Flor Tercero, avocate au barreau de Tou-

Florence Marquois, médecin, centre de

Le mercredi 20 septembre, de 14h à 16h30, Salle La Rotonde - CH Le Vinatier, 95 bd Pinel à Bron.

#### 5<sup>e</sup> rencontre:

« Quelles vulnérabilités chez les enfants migrants?»

Hélène Ascenci, pédopsychiatre, CH Clermont-Ferrand

Fatima Bezli, directrice du Cada Emmaüs Bussières et Pruns

Eric Foëx, Président, Emmaüs Bussières et Pruns

Le mercredi 18 octobre, de 14h à 16h30, Cada CeCler, Résidence Les Albizzias, 4bis avenue Pasteur, à Royat.

# 6e rencontre:

« Quelle vulnérabilité pour les personnes qui accompagnent les demandeurs d'asile?»

Laure Wolmark, psychologue clinicienne, Sophie Devalois, intervenante sociale en

Nicolas Chambon, sociologue, responsable de la recherche Orspere-Samdarra, Centre Max Weber

Le mercredi 8 novembre, de 14h à 16h30, Salle Mont-Blanc, 28 Galerie de l'Arlequin, à Grenoble.